

Ville de Marseille - Mairie de Marseille DGAP (02001)

ANNEXE 3 DU REGLEMENT DE CONSULTATION

GRILLE D'ANALYSE DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Prestations de contrôle qualité annuel des appareils biomédicaux du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille et des défibrillateurs automatisés externes installés dans les lieux d'accueil du public de la ville de Marseille.

Numéro de la consultation: 2023_1492

Procédure de passation : Procédure adaptée

GRILLE D'ANALYSE DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

| Critères | Type d'analyse | Notation | Note |
|---------------------------------|--|--|----------------------|
| Moyens humains | Adéquation des qualifications générales et spécifiques détenues par les techniciens susceptibles d'être dédiés à la réalisation des prestations : qualifications (expérience, habilitation, diplômes, formations (plan de formations internes ou externes chez les fabricants d'appareils)) détenues par chaque technicien, afférentes à chaque type d'appareil biomédical objet du marché : oxymètre de pouls, défibrillateur, moniteur défibrillateur, moniteur de surveillance, électrocardiographe, pousse seringue, photomètre et DAE (16 points); Adéquation du nombre de techniciens susceptibles d'être dédiés à la réalisation des prestations objet du marché (4 points). | Excellents : 18 à 20 points Très bons : 15 à 17 points Bons : 12 à 14 points Moyens : 9 à 11 points Passables : 4 à 8 points Insuffisants : 1 à 3 points Mauvais ou absence de réponse : 0 point | 20 points maximum |
| Moyens matériels | Adéquation des types d'Équipements de Contrôle, de Mesure et d'Essai (ECME) utilisés pour effectuer le contrôle qualité <u>de chaque type d'appareil biomédical</u> objet du marché, ainsi que des documents retraçant leur entretien et maintenance respectif (PV de contrôle, rapport de vérification, carnet d'entretien, certificat de calibrage/étalonnage, autres). | Excellents : 15 points Très bons : 12 à 14 points Bons : 9 à 11 points Moyens : 7 à 8 points Passables : 4 à 6 points Insuffisants : 1 à 3 points Mauvais ou absence de réponse : 0 point | 15 points maximum |
| Performance environnementale | Adéquation des moyens mis en œuvre contribuant à la limitation de la pollution des véhicules utilisés pour la réalisation des prestations objet du marché : formation des techniciens à l'éco conduite, rationalisation des tournées, utilisation de carburant écologique (bio-carburant, bi-carburation,), présence d'équipements de réduction catalytique sélective ou autre mode de propulsion dit « propre », utilisation de véhicules répondant aux normes antipollution Euro V ou VI, ou autre (4 points); Adéquation des autres informations jugées utiles par le candidat, portant sur une démarche de « performance environnementale » (1 point). | Excellente : 5 points Bonne : 4 points Moyenne : 3 points Passable : 2 points Insuffisante : 1 point Mauvaise ou absence de réponse : 0 point | 5 points maximum |

La note « 0 » pour chaque critère n'est pas éliminatoire et n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre.